



#Inventer demain

Préparons la charte 2028-2043 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



Réunion de COTECH → Note de synthèse

Mercredi 25 février 2026

Montlosier, 63970 Aydat 🕒 10h à 12h

Organismes membres du COTECH

Région AURA, CD63, CD15, DREAL AURA, DDT63, DDT15, OFB, EPCI

Direction et référents de la révision de charte au sein du Syndicat mixte du Parc

PARTICIPANTS

Présents :

- > **Carladès Communauté** [ccC] : Marc TEMPLAR (directeur général des services)
- > **Communauté de Communes du Massif du Sancy** [ccMS] : Crystèle MAITRE (directrice générale des services)
- > **Conseil départemental du Cantal** [CD15] : Julien CHARTOIRE (chef du service Développement Durable du territoire, agriculture et attractivité)
- > **Conseil départemental du Puy-de-Dôme** [CD63] : Marie-Annick DAVERDIN (chargée de mission Europe et Parcs)
- > **Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes** [Région AURA] : Vincent BERNARD (chef du service PNR, Tourisme et Montagne), Ludovic POMMARET (chargé de missions PNR)
- > **Direction Département du Territoire du Cantal** [DDT15] : Anaïs WAGNER (adjointe au chef de service et cheffe de l'Unité Planification, Aménagement, Déplacements), Tom MARCHANTI
- > **Direction Département du Territoire du Puy-de-Dôme** [DDT63] : Jennifer CAINE (référente Accompagnement des territoires)
- > **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes** [DREAL AURA] : Ismaël ADRECH (chargée Mission Aménagement PNR)
- > **Dômes Sancy Artense communauté** [ccDSA] : Elise COLIN (directrice générale des services)
- > **Grand Clermont** [SCoT Gd Clermont] : Corinne PORTAL (directrice adjointe en charge de l'urbanisme)
- > **OFB** [OFB] : Catherine BRUGEL (Délégation interrégionale Massif Central Onema)
- > **Office de tourisme du Massif du Sancy** [OT MS] : Luc STELLY (directeur)
- > **Riom Limagne et Volcans Communauté** [caRLV] : Emmanuelle FOULLADIEU (directrice générale des services)
- > **Saint-Flour communauté** [ccSF] : Céline RIEUTORT (cheffe de service Environnement et transition énergétique)
- > **Syndicat mixte du Puy Mary** : Isabelle DEROUET (directrice générale des services)
- > **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** [SMPNRVA] :
 - o Baptiste DEGUIN (directeur général des services),
 - o Carine DUBOS (chef de projet Révision de charte, liens Région, dossiers institutionnels, site Internet)
 - o Elodie MARDINE (chargée de mission Agri-environnement Eau)
 - o Elsa GROUSSEAU (chargée de mission Patrimoine naturel et appui à la révision de charte)
 - o Marie-Noëlle BASMAISON (Coordination Education et Culture)
 - o Nadège GUIMARD (Directrice Préservation et valorisation des patrimoines naturels)
 - o Olivier ROQUETANIERE (chargé de mission Systèmes géographiques)
 - o Virginie DELAGE (chargée de mission Transition énergétique)
 - o Xavier JALADON (Directeur adjoint Préservation et valorisation des patrimoines naturels).

Excusés :

- > **Clermont Auvergne Métropole** [CAM] : Christine FOURNIOUX (directrice des politiques contractuelles)
- > **Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire** [CAPI] : Karine HUBERT (chargée de mission écoresponsabilité)
- > **DDT du Puy-de-Dôme** [DDT63] : Thierry BONNABRY (responsable de la mission Accompagnement des territoires et transition écologique)
- > **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes** [DREAL AURA] : Christophe BALLEZ (chef de pôle délégué Sites classés, Paysages et PNR)
- > **Hautes Terres communauté** : Nelly LABIDOIRE (directrice générale des services)
- > **Hautes Terres communauté** [ccHTC] : Clémentine DELPRAT (responsable du pôle Planification et transition écologique)
- > **Mond'Arverne communauté** : Sophie-Caroline FARGUES (directrice adjointe en charge des Aménagements, attractivité et transition écologique)
- > **Saint-Flour communauté** : Ghyslaine PRADEL (directrice générale des services)
- > **Syndicat mixte du Parc** : Eve ALCAÏDE (directrice Economie Rurale & Valorisation Parc).

INTRODUCTION

L'objet de cette 5^e réunion du comité technique (COTECH) est de **PREPARER LA PHASE IMPORTANTE D'ELABORATION DU PROJET DE CHARTE AVEC LES DIFFERENTS ACTEURS**. L'ordre du jour est le suivant :

1. point calendrier : étapes passées, en cours et à venir
2. structuration et stratégie de la future charte
3. attentes de la Région et de l'Etat pour un projet ambitieux.

1. POINT D'ÉTAPE SUR LA RÉVISION DE CHARTE

Rappel des étapes passées, notamment pour 2 nouveaux membres du COTECH :

1. Lancement de la révision, de fin 2023 à juillet 2024

- > Mise en place de la procédure, de la gouvernance, du périmètre d'étude, des modalités opérationnelles et d'association et concertation des acteurs, ainsi que du calendrier de la révision
- > Prescription de la révision, retours de l'Etat ([avis favorable d'opportunité](#) et [note d'enjeux](#))
- > Recrutement de prestataires externes pour accompagner les phases des études préalables et de la prospective, ainsi que pour animer les temps de concertation correspondants.

2. Préparation des études préalables, de juillet 2024 à janvier 2025

En consultant et associant les acteurs (partenaires techniques et institutionnels, équipes des EPCI, élus et socioprofessionnels du territoire, commissions des élus du Comité syndical du Parc, habitants),

- > préparation du [diagnostic](#) au regard de l'ensemble des caractéristiques du territoire et de leur évolution depuis 2013 ; [mise en ligne récemment de la version complétée, corrigée et restructurée](#) :
 - [diagnostic > volet Patrimoine naturel, eau et risques naturels](#)
 - [diagnostic > volet Paysages, aménagements, patrimoine bâti, énergie](#)
 - [diagnostic > volet Tourisme, dynamiques socioéconomiques](#)
 - [diagnostic > synthèse des 3 volets](#)
- > préparation de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028 du Parc : deux premières versions ont été livrées. La dernière reste très incomplète en termes de restitution des actions menées ; ce travail sera poursuivi cet été en interne et avec le prestataire avant présentation et soumission aux instances.

3. Prospective stratégique, de janvier à juillet 2025

- > Remobilisation des acteurs (partenaires techniques et institutionnels, élus et socioprofessionnels du territoire, commissions des élus du Comité syndical du Parc...) pour définir les enjeux prioritaires et les objectifs stratégiques de la future charte
- > Présentation pour avis au COTECH, au COPIL et aux commissions du Comité syndical du Parc des éléments importants à la définition de l'ambition et de la stratégie de la future charte
- > Formalisation au sein d'une [note stratégique](#), discutée et adoptée par le Comité syndical du Parc le 11 juillet 2025 (ambition, orientations, thèmes et objectifs stratégiques des mesures de la future charte).

4. Préparation du projet de rapport de charte, de septembre 2025 à mars 2026

- > Rédaction de premières propositions de mesures (V0) par les prestataires
- > Reprise des mesures par l'équipe du Syndicat mixte du Parc (V1).

5. Concertation et enrichissement du projet de charte (rapport et cartes), de mars 2026 à mars 2027

- > [Consultation technique](#) (les membres du COTECH sont invités à y participer) :
 - Atelier technique **INTEREPCI 15** le [23 mars 2026](#) de 14h à 17h, à Murat (salle HTC)
 - Atelier technique **INTEREPCI 63** le [24 mars 2026](#) de 9h à 12h, à Montlosier
 - Atelier partenaires **EDUCATION CULTURE 15** le [28 avril 2026](#), journée, à Murat (salle polyvalente)
 - Atelier partenaires **EDUCATION CULTURE 63** le [30 avril 2026](#), journée, à Orcines (foyer rural)
 - Atelier **MULTITHÉMATIQUES PARTENAIRES** le [19 mai 2026](#), journée, à Condat (salle polyvalente)
 - Rencontre interservices **DÉPARTEMENT 15** SMPNRVA le [23 juin 2026](#), de 14h à 17h, au CD15
 - Rencontre interservices **DÉPARTEMENT 63** SMPNRVA le [25 juin 2026](#), de 9h30 à 12h, au CD63
 - Rencontre interservices **RÉGION** SMPNRVA le [25 juin 2026](#), de 14h à 17h, à la Région
 - Rencontres bilatérales à définir (**EPCI, partenaires techniques...**) entre [juin et fin 2026](#)
 - Rencontre interservices **Etat** SMPNRVA [automne 2026](#).

Il est précisé que le rapport de charte préparé (V1) ne sera pas diffusé en l'état aux participants lors des temps de concertation de ce printemps, car cette phase sera trop en amont de la consultation des élus qui est décalée à l'automne et l'hiver 2026 du fait des élections municipales (attente que les EPCI, dont le Syndicat mixte du Parc, soient tous recomposés). Toutefois, le contenu des mesures du rapport sera présenté sous la forme de posters synthétiques afin de permettre la préparation et l'animation des rencontres.

- Réunion de **COTECH fin 2026**.
- > **Consultation politique** (décalée à après le mois d'août pour la raison précitée) :
 - Réunion **COPIL septembre 2026** (reformation de l'instance)
 - Réunions des **COMMISSIONS** et **COMITÉ SYNDICAL** de **mi-sept. à oct. 2026**
 - Potentiel séminaire des **MAIRES** et **EPCI** du Parc pour une présentation politique et d'ensemble du projet de charte
 - X ateliers territoriaux **ÉLUS** et **SOCIOPROS** en **oct. nov. 2026**
 - Rencontres politiques d'**EPCI** en **nov. déc. 2026**
Envoi du projet de charte aux **COLLECTIVITÉS fin 2026** (retours sans délibérations attendues d'ici fin mars 2027) + SMPNRVA à disposition de **janvier à mars 2027**
 - Réunion **COPIL mars avril 2027**
- > Poursuite des animations auprès des **HABITANTS** :
 - Bistrot du Parc BIODIVERSITÉ ET JARDINS le 21 mai 2026
 - Bistrot du Parc MOBILITÉS le 4 juin 2026
 - Bistrot du Parc ÉNERGIE le 19 juin 2026
 - Bistrot du Parc FORÊT 20 juin 2026
 - Bistrots du Parc à partir de sept. 2026 : eau et milieux aquatiques naturels, Festival alimenterre, trames écologiques, espaces naturels et conciliation des usages...

Echanges au sein du COTECH.

Les participants approuvent ces modalités, les dates et lieu ont été calées en amont.

Région : une présentation en Commission permanente du préprojet de charte sera à prévoir ; la date sera à définir ensemble.

Région : y aura-t-il des échanges avec les chambres consulaires ?

SMPNRVA : elles sont invitées à participer aux ateliers multipartenaires, dont celui du 19 mai ; puis, des échanges particuliers pourront avoir lieu avec ces structures dans le cadre des échanges bilatéraux (celles-ci restent à définir ; elles concerneront également les carriers, les gestionnaires des stations de ski, les institutionnels de la forêt...).

CD15 regrette qu'une consultation, même indirecte, des Communes ne soit pas prévue car le retour des élus locaux et leur appropriation du projet sont essentiels, d'autant que des équipes municipales pourront être renouvelées à la suite des élections municipales.

SMPNRVA : rappel de ce qui a été exposé à cet effet pour le début d'automne 2026 :

- de nouveaux ateliers territoriaux dédiés aux élus et socioprofessionnels du territoire
- possiblement un séminaire conviant les maires et les EPCI pour une présentation politique générale
- des rencontres individuelles politiques des EPCI (participer aux conseils communautaires par exemple)
- l'envoi pour avis du projet de charte aux collectivités (un retour par courrier suffira)
- la mise à disposition de l'équipe du Syndicat mixte du Parc pour rencontrer des Communes qui le souhaitent.

Grand Clermont : le SCoT est en révision ; le Grand Clermont connaîtra également un renouvellement de ses élus. Sera-t-il possible de prévoir une intervention du Syndicat mixte du Parc dans la commission urbanisme ou le comité syndical du Grand Clermont pour un temps d'échange ?

SMPNRVA : c'est tout à fait envisageable et souhaitable (tout comme avec les autres territoires porteurs de SCoT) ; cela s'inscrira dans le cadre des rencontres individuelles des EPCI. La concertation technique est également à bien réaliser en amont. Ces temps d'échanges sont importants car les SCoT doivent être compatibles avec la charte du PNR qui doit comporter des mesures cadres en matière d'urbanisme.

Région : souhaite que le calendrier soit fourni également sous la forme d'une frise chronologique pour bien visualiser les grandes phases à venir.



2. STRUCTURATION DU FUTUR RAPPORT DE CHARTE ET LA STRATEGIE QU'IL PROPOSE

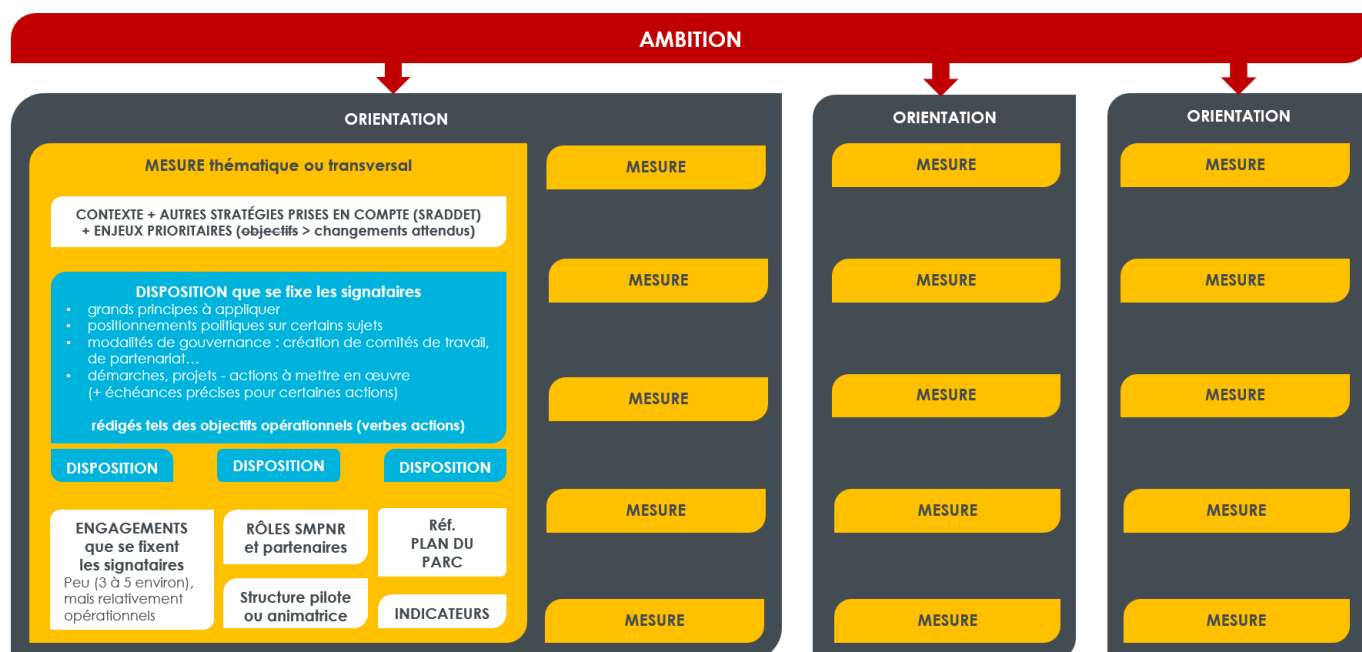
Présentation et structuration des éléments que doit comporter un rapport de charte de PNR, selon les conseils récents de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (respect du Code de l'environnement et de la note technique de l'Etat de 2018 cadrant les procédures de classement des PNR).

Une première partie : le « PRÉAMBULE STRATÉGIQUE ».

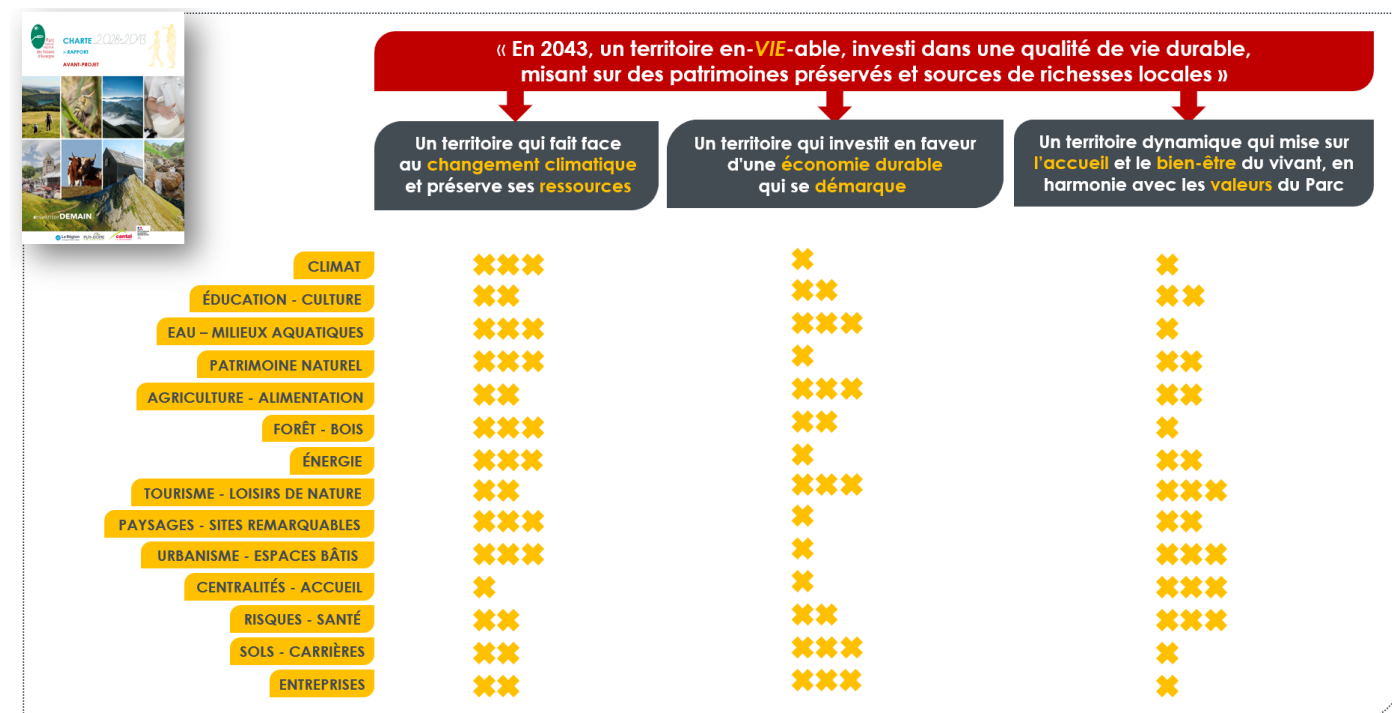
- > **HISTORIQUE** du Parc : périmètres successifs, grandes réalisations, le Syndicat mixte du Parc et les autres acteurs territoriaux
- > Principales **CARACTÉRISTIQUES** et **ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE** (diagnostic) : patrimoines, aspects socio-économiques + fiche d'identité avec des chiffres encadrants (occupation des sols, SAU, nombres d'habitants, surfaces de zones protégées, surfaces de zones humides...)
- > **ENSEIGNEMENTS** de la mise en œuvre de la précédente charte (évaluation)
- > **ATTENTES** exprimées (synthèse de la concertation réalisée), **GOVERNANCE** de la révision
- > Synthèse des **ENJEUX PRIORITAIRES** ressortant des études préalables (souvent appelés défis)
- > **L'AMBITION** : court récit politique à horizon des 15 ans et la **STRATÉGIE DU PROJET** : orientations et leurs mesures, avec explication du choix de mesures prioritaires (1/3), leur application territoriale (tout le Parc ou sur des zones précises...)
- > Présentation des **SIGNATAIRES** (+ engagements généraux des signataires liés à leurs domaines de compétences) et du Syndicat mixte du Parc (rôles généraux, organisation et fonctionnement) et de l'État (+ domaines généraux d'intervention)
- > **PÉRIMÈTRE** d'étude et sa justification
- > **PORTÉE JURIDIQUE** de la charte notamment vis-à-vis du SRADDET, des documents d'urbanisme, de la publicité, de la circulation motorisée (portée morale et non pas contractuelle des signataires)
- > Articulation du **PLAN DU PARC** avec le rapport de charte
- > Présentation du **DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION** : périodicité, gouvernance, liste des indicateurs (qq indicateurs par mesure, obligatoires pour mesures prioritaires, avec valeurs à T0 et valeurs cibles à échéance 15 ans, au regard de questions évaluatives).

Une seconde partie : le « PROJET OPÉRATIONNEL ».

Celui-ci doit être structuré comme suit :



Pour le projet de charte 2028 » 2043 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en application de la [note stratégique](#), le Comité syndical du Parc a adopté une formulation d'ambition et d'orientations, pour lesquels les participants du COTECH (15 mai 2025), du séminaire Stratégie (16 mai 2025) et des commissions (8 et 9 juillet 2025) ont émis des avis favorables :



A noter :

- > cette organisation s'appuie sur l'exemple de la structuration du rapport de la nouvelle charte du PNR des Bauges
- > l'ambition formulée ci-dessus repose sur une compilation de rédactions réalisées par des élus eux-mêmes lors des ateliers territoriaux d'avril-juin 2025
- > l'importance des réponses **X** apportées par chaque mesure à une ou plusieurs orientations sera reprécisée finement au fur et à mesure de la préparation des mesures.

Au sein des mesures, titre des dispositions telles que proposées à ce stade

MESURE CLIMAT

- Disposition > Fédération des acteurs autour d'une vision partagée de la transition climatique
- Disposition > Engagement dans une trajectoire de réduction et de captation des émissions de gaz à effet de serre
- Disposition > Adaptation des projets et des pratiques aux effets du changement climatique

MESURE ÉDUCATION, CULTURE ET LIEN SOCIAL

- Disposition > Développement de la conscience par tous les publics des spécificités et enjeux du territoire
- Disposition > Renforcement de l'accès à l'éducation, à la formation et développement des équipements et médias culturels
- Disposition > Diversification et soutien des démarches éducatives, culturelles et de sensibilisation
- Disposition > Intégration de la sensibilisation à la préparation de projets territoriaux

MESURE EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

- Disposition > Développement d'une vision collective et prospective pour agir à grande échelle en faveur d'un partage raisonné et solidaire de l'eau
- Disposition > Accompagnement des initiatives pour une gestion plus économe et adaptée de la ressource en eau
- Disposition > Préservation et reconquête écologique des milieux aquatiques
- Disposition > Prévention vis-à-vis des risques naturels liés à la ressource en Eau

MESURE PATRIMOINE NATUREL

- Disposition > Amélioration des connaissances et mobilisation pour agir en faveur du vivant
- Disposition > Protection des réservoirs de biodiversité
- Disposition > Préservation et restauration des trames écologiques pour faire du territoire une grande continuité écologique

MESURE AGRICULTURE ET ALIMENTATION (EN REFONTE)

- Disposition > Soutien des pratiques pastorales qui font vivre le territoire et ses richesses patrimoniales
- Disposition > Accompagnement des pratiques agricoles préservant et enrichissant la qualité patrimoniale du Parc
- Disposition > Encouragement d'une économie agricole se diversifiant pour assurer sa résilience et l'autonomie alimentaire du territoire
- Disposition > Promotion d'une alimentation locale, de qualité, ancrée durablement dans les ressources et les savoir-faire propres au territoire

MESURE FORET ET BOIS

- Disposition > Développement d'une culture commune et fédération autour des fonctions de la forêt
- Disposition > Développement de pratiques de gestion forestière intégrant les multiples enjeux de la forêt et permettant une adaptation progressive des forêts au changement climatique
- Disposition > Soutien d'une filière locale du bois qui valorise durablement la ressource

MESURE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Disposition > Portage d'une ambition territoriale de sobriété énergétique
- Disposition > Décarbonation des pratiques actuelles et préserver le stockage existant sur le territoire
- Disposition > Veille à une production d'énergies renouvelables respectueuse des sensibilités locales

MESURE TOURISME ET LOISIRS DE NATURE

- Disposition > Accompagnement d'offres touristiques et de pratiques de loisirs de nature au regard des transitions en cours
- Disposition > Soutien d'offres touristiques et de loisirs durables, ancrées sur les spécificités locales et accessibles au plus grand nombre

MESURE PAYSAGES ET SITES REMARQUABLES

- Disposition > Soutien à la haute qualité paysagère
- Disposition > Accompagnement des projets et politiques d'aménagement (Objectifs de Qualité Paysagère)
- Disposition > Prise en compte des dynamiques propres aux unités de paysage (principes de protection)
- Disposition > Encadrement de la publicité, des préenseignes et enseignes pour la préservation des paysages

MESURE URBANISME ET ESPACES BÂTIS

- Disposition > Mobilisation d'outils et de moyens en faveur d'une organisation durable de l'espace
- Disposition > Mise en œuvre d'une trajectoire de sobriété foncière et de maîtrise de l'étalement urbain
- Disposition > Récapitulatif des principes pertinents à prendre en compte dans les documents d'urbanisme

MESURE CENTRES-BOURGS ET ACCUEIL

- Disposition > Amélioration de l'habitabilité et de l'attractivité des centres-bourgs
- Disposition > Poursuite d'une politique d'accueil et d'ancrage de nouveaux habitants au cœur des Volcans d'Auvergne

MESURE RISQUES NATURELS ET SANTÉ

- Disposition > Développement d'une culture territoriale du risque et des maladies fondées et sur une meilleure compréhension des phénomènes et sur des dispositifs de prévention fiables
- Disposition > Préservation des écosystèmes pour davantage de robustesse faces aux maladies et aux risques naturels en prenant en compte le changement climatique comme facteur aggravant
- Disposition > Recherche de modes d'habiter et d'alimentation plus sains et renforcement du réseau de soin

MESURE SOLS, PIERRES ET CARRIÈRES

- Disposition > Préservation de la qualité et des fonctions des sols
- Disposition > Encadrement des projets d'extraction pour assurer leur durabilité et la préservation des richesses patrimoniales du Parc
- Disposition > Valorisation de roches locales pour contribuer au maintien du patrimoine culturel du territoire

MESURE ENTREPRISES

- Disposition > Création d'un environnement favorable à l'installation durable des porteurs de projets, entrepreneurs, actifs et nouvelles activités productives
- Disposition > Entraînement d'activités artisanales et industrielles pour en faire des moteurs des transitions écologiques et territoriales

Echanges au sein du COTECH.

OT MS : en matière de publicité, il s'agit déjà de faire appliquer la législation nationale. Dans le Sancy, avec l'appui de la Préfecture (avant le transfert de la compétence aux maires), 450 préenseignes ont été retirées. Après, il serait opportun d'accompagner les Règlements Locaux de Publicité (RLP) pour améliorer la signalétique en centres-bourgs.

SMPNRVA : sur ce sujet, la charte va bien rappeler les points importants du Code de l'environnement (c'est une attente nationale), à savoir :

- que dans les agglomérations, au sein d'un PNR, les publicités et les préenseignes sont interdites
- qu'en dehors des agglomérations, le PNR est soumis à la même réglementation que le territoire national : interdiction des publicités et des préenseignes (sauf si ces dernières sont dérogatoires).

La législation protège ainsi les PNR en particulier des dispositifs de publicité. Comme une charte de PNR doit définir des orientations ou prescriptions concernant la publicité et éventuellement des principes (dans ce cas plus restrictifs que le droit commun), il faudra voir, lors de la concertation locale, si les RLP existants et en projet sur le territoire prévoient ou non de réintégrer la publicité. Si ce n'est pas le cas, il pourrait être proposé que la charte du Parc ne prévoit pas à l'avenir de la réintégrer au sein de futurs RLP.

Sinon, également dans ce cadre, il est prévu en effet que la charte fixe des prescriptions pour améliorer la qualité des préenseignes et enseignes au sein des lieux habités. Ce sera à préciser lors de la concertation.

CD15 : le mot « entraînement » n'est pas approprié pour parler de l'installation des porteurs de projets d'entreprises.

SMPNRVA : nous pourrons revoir ces formulations lors des temps de concertation à venir.

ccC : les orientations et mesures présentées sont-elles validées par le COPIL et le Comité syndical ou sont-elles à concertation ?

SMPNRVA : la formulation de l'ambition et des orientations, ainsi que les thèmes des mesures et des dispositions ont été validés dans le cadre de l'adoption de la note stratégique, par le Comité syndical du Parc le 11 juillet dernier. Par contre, le contenu même des dispositions n'est pas encore validé, ni concerté. Cette soumission fera justement l'objet des temps de concertation présentés ci-avant, au plan technique ce printemps, puis au plan politique après l'été (quand les EPCI, dont le Syndicat mixte du Parc, seront recomposés).

OFB : la mesure Entreprises vise l'environnement des entreprises, mais aussi les structures, les réseaux Internet... ou aussi le développement d'activités de services aux entreprises ?

SMPNRVA : cette mesure traite des conditions à favoriser pour l'installation des entreprises notamment en matière de prise en compte de l'environnement au sein des entreprises, de dynamiques au sein des zones d'activités, mais également sur d'autres aspects qui pourront être détaillés lors des temps de concertation.



3. ATTENTES DE LA REGION ET DE L'ETAT POUR UN PROJET AMBITIEUX

en complément de la présentation des attentes locales collectées depuis fin 2024 lors du précédent COTECH du 15 mai 2025.

Priorités fixées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à ses PNR dans le cadre des « contrats de Parc » (établissant les contributions statutaires et subventions de la Région pouvant être attribuées aux Syndicats mixtes de Parc)

1. LES PNR, CONCILIEURS DE L'ACTIVITÉ HUMAINE ET DE LA PRÉSERVATION/VALORISATION DES RESSOURCES

- > Préservation et usage sobre des ressources
- > Education au territoire et à l'environnement
- > Valorisation des activités économiques locales dont Marque et SQO
- > Lutte contre les effets du changement climatique
- > Mobilisation des acteurs pour la préservation des ressources et prévention des conflits
- > Solutions Fondées sur la Nature
- > Préservation des espaces et accueil de nouvelles populations
- > Planification et valorisation des espaces délaissés
- > Remobilisation du bâti vacant et constructions traditionnelles
- > Aménagement et équipement des espaces pastoraux
- > Valorisation et sensibilisation au pastoralisme, conciliation des usages des espaces pastoraux
- > Conciliation des fonctions de la forêt, gestion durable de la ressource forestière

2. FAIRE DES PNR DES TERRITOIRES PIONNIERS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- > Exemplarité des bâtiments des Syndicats mixtes de Parc
- > Economies d'énergies dans les bâtiments
- > Développement des transports alternatifs à la voiture individuelle
- > Actions en faveur de la sobriété énergétique

3. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DE NOS TERRITOIRES

- > Approche cohérente et intégrée de la préservation des milieux et espèces.
- > Lutte contre l'artificialisation des sols
- > Préservation/restauration des fonctionnalités écologiques des milieux -trames
- > Mobilisation des acteurs socio-professionnels du territoire en faveur de la biodiversité
- > Mobilisation et transmission des connaissances
- > Transversalité et cohérence entre politiques publiques sur la biodiversité.
- > Territoires de test pour les « certificats de biodiversité ».

Synthèse des attentes formulées au sein de la note d'enjeux de l'Etat au regard des objectifs qu'il porte et de sa vision à 15 ans, au niveau régional et départemental (préparation interministérielle : DREAL, DDT, Education nationale, DRAAF...)

Ce document servira également pour l'instruction du projet de charte et la formulation des avis de la Région, avant l'examen final au niveau national.

PATRIMOINE NATUREL

- > Atlas communaux de la biodiversité
- > Participation des habitants (sciences participatives)
- > Plans Nationaux d'Actions en faveur des espèces menacées
- > Mesures agro-environnementales
- > Adaptation des pratiques agricoles, sylvicoles, de la gestion de l'eau, de la production d'énergies...
- > Représenter sur le plan du Parc les continuités écologiques et réservoirs de biodiversité
- > Aires protégées : ambition chiffrée contribuant à l'objectif national de 10% ➔ « indiquer une liste hiérarchisée de sites à enjeux (notamment côté Cantal) en précisant les surfaces approximatives, les intérêts des zones, les menaces et les types d'outils mobilisables prioritairement » + coordination SMPNRVA attendue

EAU & MILIEUX AQUATIQUES

- > Meilleure gouvernance de l'eau et sensibilisation pour un usage équitable et sobre et l'adaptation au changement climatique
- > Ouvrir de nouvelles pistes pour les politiques publiques : expérimenter et démontrer leur faisabilité / tous secteurs d'activités
- > Préserver les zones de captages d'eau potable (qualitatif et quantitatif)
- > Améliorer les conditions de restitution des usées traitées et travailler sur la désimperméabilisation des sols
- > Préserver les zones humides, tourbières et zones d'expansion de crues
- > Fixer des objectifs de restauration des cours d'eau en mauvais état ou état médiocre

FORÊT

- > Mise en place d'îlots climatiques
- > Veille à l'utilisation d'essences adaptées
- > Jouer un rôle d'ensemblier et renforcer les partenariats
- > Mise en œuvre des schémas d'accès à la ressource forestière
- > Des solutions durables pour réduire les pressions sur les ripisylves et les haies
- > Maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique

URBANISME – PAYSAGE – ÉQUIPEMENTS

- > Développement équilibré du territoire, sobre en consommation et artificialisation de l'espace : lutte contre l'étalement urbain et la fragmentation des espaces bâtis + renaturation des sols artificialisés
- > Traduction des trames écologiques au sein des documents de planification
- > Travaux de réouverture paysagère valorisant les formes volcaniques et tectoniques
- > Restauration et préservation des sites remarquables
- > Publicité et préenseignes : mentionner des objectifs chiffrés de résorption des dispositifs non conformes et encourager la mise en place de règlements locaux de publicité (ou au renouvellement de règlements obsolètes)

BOURGS

- > Soutenir les opérations de revitalisation des bourgs du territoire
- > Identification et requalification des friches afin de revaloriser les centres-bourgs
- > Requalification du bâti résidentiel, la diminution des consommations énergétiques et la lutte contre la précarité des habitants

RISQUES NATURELS

- > Information et sensibilisation des habitants aux risques
- > Plan d'actions à venir sur le sujet Défense de la Forêt Contre les Incendies
- > Plantation de haies et choix plus adapté de cultures pour limiter les risques de ruissellement

SANTÉ

- > Encourager les collectivités / se saisir des outils en faveur de la santé (ex. contrat local de santé)
- > Améliorer les mobilités, services, aménagements et constructions en faveur de la santé
- > Sensibilisation éducation / moustiques tigres, tiques, pollens, ambroisie, eau, biodiversité, adaptation au changement climatique...

AGRICULTURE - ALIMENTATION

- > Traiter conjointement la souveraineté agricole et alimentaire et la transition écologique
- > Accompagner et accélérer la réduction des impacts des secteurs agricole et forestier sur notre environnement
- > Agir en faveur de l'attractivité du métier d'agriculteur
- > Implantation de haies et bosquets champêtres dans les espaces agricoles en faveur de la trame verte et bleue
- > Accompagner le pastoralisme
- > Axer des travaux sur la valorisation de l'herbe et des prairies naturelles, valoriser le développement de l'engraissement des animaux à l'herbe
- > Renforcer le lien avec les établissements d'enseignement agricole
- > Valoriser les filières agricoles et races locales
- > Promouvoir l'alimentation locale

MOBILITÉS

- > Lutter contre l'autosolisme pour les trajets quotidiens domicile-travail et développer des alternatives au tout voiture sur les sites touristiques : aires de stationnement, voies vertes...
- > Développer et faire connaître un schéma des mobilités pour les déplacements sur les sites touristiques majeurs

ÉNERGIES RENOUVELABLES

- > Contribuer avec ambition sur chacune des filières et une stratégie « Parc »
- > S'appuyer sur un plan de paysage conduit sur tout ou partie du Parc et sur la charte sur le développement du photovoltaïque 63
- > Eolien : s'appuyer sur les zones de moindres enjeux identifiées dans la cartographie réalisée par l'Etat ; ouvrir des réflexions locales sur les perspectives de développement, poursuivre l'analyse en lien avec les différents partenaires

TOURISME ET LOISIRS DE NATURE

- > Gérer les flux et comportements sur les sites : mesurer la fréquentation (APN, manifestations sportives) selon les pratiques et sites et adapter les outils
- > Circulation motorisée des véhicules terrestres à moteur : identifier les espaces qui nécessitent une réglementation, préciser à quels endroits sur les pistes, routes forestières et chemins ruraux, assister la rédaction des arrêtés municipaux et l'établissement des plans de circulation
- > Contribuer à l'instruction des manifestations sportives soumises à déclaration ou autorisation, accompagner les manifestations en amont
- > Participer aux réflexions sur l'avenir des stations de Montagne, en lien avec les autres acteurs dont le Commissariat au Massif, dans l'objectif de construire un projet cohérent et qui prenne en compte l'ensemble des enjeux

CARRIÈRES

- > Décliner le SRC en particulier préserver la possibilité d'accéder aux gisements : d'intérêt nationaux faible surface (Basalte Doléritique de la Devèze, pouzzolanes de la Chaîne des Puys, diatomites), d'intérêts régionaux et de report « granulaires » (23,4 %) pour lesquels rechercher de nouveaux sites d'exploitation
- > Privilégier le renouvellement et/ou l'extension des carrières
- > Définir des bonnes pratiques d'intégration paysagère et de remise en état des carrières
- > Consulter le SMPNRVA au stade de l'analyse des dossiers

Echanges des membres du COTECH

Région : les priorités fixées par le conseil régional sont les mêmes pour les 10 PNR. Une nouvelle délibération de la Région devrait être adoptée dans les prochains mois pour repréciser ses attentes quant aux missions des PNR.

OFB : quel est le lien entre la charte et la COP ?

SMPNRVA : il s'agit de décliner les objectifs de la COP mais en les adaptant - en termes de proportions (par exemple de productions d'énergies renouvelables) - aux potentialités et sensibilités du territoire.

caRLV : des atlas communaux ou intercommunaux de la biodiversité.

SMPNRVA : oui, en effet, la charte propose le portage de ces atlas également au niveau intercommunal. Pour information, une classe de BTS s'investit actuellement pour tester la méthodologie de conduite d'inventaires ABC sur des Communes volontaires de l'Artense.

caRLV : il faut s'appuyer sur les délibérations ZAER. Hier soir, notre conseil communautaire a adopté une motion contre les éoliennes en rappelant que 30 communes sur 31 ont dit non à l'éolien dans les ZAER.

SMPNRVA : oui, mais de toute manière nous avons observé une forte tendance sur le territoire à ne pas souhaiter l'accueil de parcs éoliens : lors de la précédente révision de charte, lors de l'enquête publique, le Syndicat mixte du Parc avait reçu un nombre très important d'avis défavorables ; par ailleurs, le Département du Cantal a délibéré également dans ce sens. Le territoire comporte de fortes sensibilités environnementales et paysagères vis-à-vis de ce type d'équipement. Cela ne veut pas dire qu'il faut exclure par principe cette énergie renouvelable. L'idée est plutôt de favoriser d'autres énergies renouvelables, en particulier le photovoltaïsme.

DDT15 : s'agissant du volet éolien, en termes de ressources, il serait intéressant de s'appuyer également sur les zonages d'exclusion défini par l'OFB et disponibles sur le portail national de l'artificialisation (<https://planification.climat-energie.gouv.fr/carte>). Ces données ne sont pas encore prises en compte dans la cartographie de l'Etat (carte des potentialités de l'éolien) car ces zonages ont été communiqués début 2025. Mais effectivement, elles se sont imposées aux ZAEnR (même s'il y en a peu).

SMPNRVA : nous n'avons pas connaissance de ces données ; nous allons les étudier.

DDT15 : y a-t-il un lien d'opposabilité entre le Schéma Régional des Carrières (SRC) et la charte du Parc ?

SMPNRVA : il n'y a pas de lien d'opposabilité, mais ayant été élaboré bien en amont de la charte (2021), il convient de s'inscrire dans les orientations du SCR (demande également de la note d'enjeux de l'Etat).

SMPNRVA : l'équipe du Syndicat mixte du Parc aimerait proposer une rencontre avec la DREAL pour échanger sur les modalités que peut proposer la charte concernant les sujets de l'éolien et des carrières, au regard respectivement des données de la carte des potentialités de l'éolien de l'Etat et du SRC.

ccC : vigilance sur agrivoltaïsme.

SMPNRVA : en effet, concernant le photovoltaïsme, la proposition est de favoriser les installations sur toiture et les ombrières. A contrario, concernant l'agrivoltaïsme, la disposition proposera des conditions assez strictes. Les temps de concertation permettront d'échanger sur ces points.

Les membres du COTECH sont vivement remerciés pour leur participation à la réunion et la qualité des échanges, ainsi que pour les contributions apportées à la préparation au préalable du diagnostic du territoire. La prochaine réunion aura lieu en fin d'année pour faire le point sur le projet de charte qui aura évolué à la suite des temps de concertation technique, puis politique.